

Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr

Présents : MM. SANS , RAMEAU , Mmes GERARD
SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX LIVOTI,
Mmes DALLA-ZANNA , TOUZANNE, M.PIZZATO, Mme
AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.



Absente : Mme TONELLO

Secrétaire de séance : Madame GERARD Sylvie
Ouverture de la séance à 21 h 10.

ORDRE DU JOUR

Une question sera rajoutée à l'ordre du jour : - admission en non-valeur

Le compte-rendu de la séance du 01/08/2017 a été adopté à l'unanimité des membres présents. Une erreur d'orthographe sur le nom de Monsieur PIZZATO devra toutefois être rectifiée.

1°- Maîtrise d'œuvre pour la construction de 8 logements. Choix de l'architecte.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'analyses. Compte tenu des résultats, Monsieur le Maire propose de valider la candidature de **Monsieur Bernard MONIER** de Labarthe-sur-Lèze (31).

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2°- Construction Salle de Padel. Choix des entreprises.

Monsieur le Maire propose de retenir

Lot 1 l'entreprise **COMMINGES BATIMENT**, seule candidate pour un montant H.T de **63 799,40 €**

Lot 2 : l'entreprise **SPACIOTEMPO**, seule candidate, pour un montant H.T de **279 478 €**.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3°- Adoption des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

Monsieur le Maire fait état de toutes les compétences générales de la Communauté de Communes ainsi que des compétences qui vont être transférées par la Commune de Boussens : ALAE, Centre de Loisirs, entretien terrain de football. Le Personnel de la Commune sera mis à disposition.

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

4°- Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la CLECT « évaluations des charges transférées » fixant à **376 856 € la part qui sera restituée à la Commune de Boussens.**

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

5°- Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la reprise du contrat de location-vente de la superette à Monsieur DAUBERTE. La somme de 19 000 € doit être reversée à Monsieur DAUBERTE.

Les crédits nécessaires n'ayant pas été inscrits au Budget 2017, il y a lieu de **prendre la décision modificative** suivante :

Art. 022 : - 20 000 €

Art. 6718 : + 20 000 €

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

6°- Madame la Trésorière nous présente un **état d'admission en non-valeur** d'un montant de **6 346,46 €** pour des créances qui ont fait l'objet de diverses poursuites.

Non-valeurs adoptées à l'unanimité des membres présents.

7°- Monsieur le Maire fait part aux membres de l'Assemblée d'une **mise à disposition de terrain** dans le cadre des travaux de rénovation de la ligne SNCF Toulouse-Tarbes. La redevance mensuelle sera de **500 €** pendant 5 mois.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

8°- **Questions diverses :**

a) Mise en place d'une commission PLU.

b) Diverses animations sont proposées par Madame GERARD :

- Soirée « Les Voix du Sud-Ouest » le **01/04/2018**
- Soirée Vin Nouveau : **18/11/2017**
- Repas des Aînés : **16/12/2017**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h 35.

Boussens, le 19 septembre 2017

Le Maire,

